



Guide de dépôt pour une demande de soutien financier pour les célébrations du 225^e et du 25^e

Description du programme

La Ville de Sutton prépare actuellement des festivités pour souligner, en 2027, la 225^e année d'attribution de lots du territoire suttonnais ainsi que les 25 ans de la fusion entre la Ville et le Canton de Sutton.

Pour souligner cet événement, le service des loisirs, de la vie communautaire et de la culture (LVC) en collaboration avec la Corporation de développement économique de Sutton (CDÉS) ont été mandatés pour piloter différentes initiatives:

- Un appel public pour identifier un animal et une plante emblématiques de Sutton ([voir la nouvelle en cliquant ici](#));
- Un appel aux artistes et artisan(e)s du [répertoire](#) pour la création d'œuvres qui seront utilisées, notamment pour le calendrier municipal 2027, la réalisation d'oriflammes, etc;
- L'ajout d'activités lors d'événements municipaux, notamment, Plaisirs d'hiver et la Fête nationale du Québec ainsi que pour le Marché de Noël 2027;
- La création et la vente de marchandise promotionnelle personnalisée pour les festivités (225^e et 25^e).

À cela s'ajoute un montant de 25 000 \$ que la Ville de Sutton met à la disposition des organismes reconnus pour contribuer à la programmation offerte aux citoyennes et citoyens.

La Ville souhaite offrir une programmation diversifiée d'activités destinées à la population, ainsi, la sélection sera faite dans un esprit de complémentarité.

Le dévoilement de la programmation complète aura lieu lors de Plaisirs d'hiver, en février 2027. Différentes communications émaneront de la Ville (mentions dans la programmation, nouvelle dans l'infolettre, publications Facebook et espace sur le site Web), mais la collaboration de son réseau de partenaires sera aussi primordiale pour favoriser le rayonnement des festivités.

Dépôt de projet

Les projets peuvent être déposés du **26 août au 9 novembre 2026** inclusivement. Trois modes de dépôts sont possibles :

1. En ligne : le [formulaire](#) et les **documents téléchargés (budget, échéancier et résolution du conseil d'administration)** seront transmis automatiquement et une copie sera envoyée à l'adresse courriel du demandeur.
2. Par courriel : le [formulaire](#) téléchargeable en format PDF dynamique doit être transmis avec les **pièces jointes (budget, échéancier et résolution du conseil d'administration)** à l'adresse courriel : dir.lvc@sutton.ca. Un accusé de réception sera envoyé dans les 48 heures ouvrables.



Guide de dépôt pour une demande de soutien financier pour les célébrations du 225^e et du 25^e

3. En personne : le [formulaire imprimé](#) et les **documents demandés** ([budget](#), [échancier](#) et [résolution du conseil d'administration](#)) devront être déposés à la réception de l'Hôtel de Ville (11, rue Principale Sud) durant les heures d'ouverture ou déposés dans la boîte aux lettres située à droite de la porte d'entrée. Un accusé de réception par courriel sera transmis dans les 48 heures ouvrables à l'adresse courriel du demandeur.

Critères d'admissibilité

1. L'organisme demandeur doit être reconnu par la Ville de Sutton au moment du dépôt de la demande;
2. La demande de soutien financier doit être d'un minimum de 2 000 \$ et d'un maximum de 8 000 \$. Si la demande est en deçà de 2 000 \$ ou dépasse 8 000 \$, elle sera automatiquement rejetée;
3. Une seule demande par organisme peut être déposée pour ce programme;
4. La demande de soutien financier pour les célébrations du 225^e et du 25^e ne doit pas excéder 75 % du coût total du projet. Si la demande excède ce seuil, la demande sera automatiquement rejetée;
5. Le projet doit se dérouler durant l'année 2027. La Ville ne financera pas de projet ayant débuté avant le début de l'année 2027;
6. Le projet soumis ne peut pas faire partie de la programmation récurrente de l'organisme;
7. L'organisme doit avoir fourni tous les documents obligatoires listés ci-dessous.

Documents obligatoires

Il est obligatoire d'utiliser les modèles de documents fournis pour le budget et l'échancier. Cliquez sur les liens pour télécharger les modèles de documents :

- [Budget du projet](#)
- [Échancier du projet](#)

Un modèle de résolution du conseil d'administration est fourni, si besoin est. L'organisme peut utiliser son propre document s'il contient toute l'information demandée.

- [Résolution du conseil d'administration](#) nommant et autorisant le ou la responsable à remplir la demande de soutien financier (DSF) et à signer l'entente qui encadre le soutien financier

Merci de nommer les documents soumis ainsi :

- *Formulaire_Celebrations_Nom_Organisme_2027*
- *Budget_Celebrations_Nom_Organisme_2027*
- *Echeancier_Celebrations_Nom_Organisme_2027*
- *Resolution_Celebrations_Nom_Organisme_2027*



Guide de dépôt pour une demande de soutien financier pour les célébrations du 225^e et du 25^e

Précisions sur l'admissibilité des dépenses

Le soutien financier ne peut pas servir à :

- Couvrir des dettes ou des frais déjà engendrés;
- Aménager ou améliorer structurellement des locaux loués.

Critères d'évaluation de la demande de soutien financier pour les célébrations du 225^e et 25^e

Impact du projet (50 points)

- Le projet contribue au sentiment de fierté et d'appartenance des suttonnais(e)s;
- La clientèle doit être clairement identifiée, celle-ci doit rejoindre des résident(e)s;
- Considérant la promotion qui sera déjà faite par la Ville, l'organisme doit expliquer comment il contribuera au rayonnement de son projet;
- La ou les stratégie(s) de communication identifiée(s) pour rejoindre le public cible est ou sont pertinente(s) et suffisante(s);
- Le demandeur prévoit l'évaluation des retombées de son projet à l'aide d'outils. Ceux-ci sont décrits dans la demande et prévus dans l'échéancier;
- Le projet déposé s'inscrit dans une ou plusieurs des actions prioritaires suivantes, inscrites dans les plans d'action municipaux : [plan d'action familles et aînés \(PFA\)](#) ou [plan d'action culturel \(PAC\)](#):
 - ☐ Projets de médiation culturelle (PAC, 1.1.2);
 - ☐ Projets concertés d'activités intergénérationnelles¹(PFA, 5.2.1) et/ou interculturelles (PAC, 1.1.3);
 - ☐ Projets hors les murs (PAC, 2.2.1);
 - ☐ Offre de loisirs culturels auprès de la jeunesse (PAC, 2.2.3);
 - ☐ Offre d'activités de loisirs consacrées aux familles, notamment pour les enfants de 0 à 5 ans et pour les adolescents (PFA, 6.1.2);
 - ☐ Projet-s culturel-s ou artistique-s dans un espace public (PAC, 3.1.2);
 - ☐ Projet mettant en valeur et célébrant le patrimoine suttonnais (PAC, 2.1.2);
 - ☐ Projet mettant en valeur les communautés qui ont forgé et forgent encore le territoire (PAC, 2.1.4).
- Le lien entre le projet et l'action prévu au plan d'action est justifié.

1. La notion d'activité intergénérationnelle se rapporte à la création de liens sociaux entre les générations. Elles offrent aux personnes aînées des occasions de s'engager socialement et réduisent ainsi leur risque d'isolement social. [<https://espacemuni.org/article-magazine/limpact-positif-des-activites-intergenerationnelles-au-sein-des-municipalites/>] (site consulté le 5 août 2025)



Guide de dépôt pour une demande de soutien financier pour les célébrations du 225^e et du 25^e

Concertation et partenariat (20 points)

- L'organisme planifie le projet en collaboration avec un ou des OBNL;
- La contribution du ou des OBNL concerté(s) est pertinente pour la réalisation du projet;
- L'organisme planifie le projet en collaboration avec un ou des entrepreneurs et/ou un ou des commerces locaux;
- La contribution du ou des entrepreneurs et/ou un ou des commerces locaux est pertinente pour la réalisation du projet;
- L'organisme présente clairement la contribution des OBNL, des entrepreneurs et/ou des commerces locaux dans le projet.

Échéancier (15 points)

- L'échéancier présenté est réaliste;
- L'évaluation des retombées du projet doit être présente et décrite dans l'échéancier du projet.

Finance (15 points)

- Les revenus anticipés sont diversifiés;
- L'organisme présente clairement quel revenu finance quelle dépense;
- Le budget présenté est réaliste et son montage financier permet de croire en sa réalisation.

Renseignements

Pour les projets en culture	Pour les projets en loisirs et vie communautaire
Marie-Claude Plasse Agente à la culture agculture.lvc@sutton.ca	Charlotte Jacques Agente aux loisirs et à la vie communautaire agloisirs.lvc@sutton.ca